

Service Environnement  
Bureau Espaces Naturels Forêt Chasse  
Affaire suivie par : Christine Dodat  
Tél : 04 70 48 77 55  
Courriel : se-chasse@allier.gouv.fr

Yzeure, le 09 AVR. 2024

### Note de présentation

**OBJET** : Classement des animaux susceptibles d'occasionner des dégâts du 3<sup>ème</sup> groupe  
**PJ** : 1 projet d'arrêté préfectoral

La commission départementale de la chasse et de la faune sauvage (CDCFS) dans sa spécialité « espèces susceptibles d'occasionner des dégâts » s'est réunie le 3 avril 2024 afin d'émettre un avis sur le classement des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts du 3<sup>ème</sup> groupe (à savoir le sanglier, le pigeon ramier et le lapin de garenne), ainsi que les périodes, les modalités de destruction et les territoires concernés pour la saison cynégétique 2024-2025.

En effet, le Préfet peut décider, après avis de la CDCFS, du classement de ces trois espèces conformément à l'arrêté du 3 avril 2012 pris pour l'application de l'article R. 427-6 du code de l'environnement. Un arrêté préfectoral annuel doit être pris pour fixer les périodes et les modalités de destruction ainsi que la délimitation des territoires concernés par leur destruction.

Conformément à l'article L. 120-1 du code de l'environnement relatif à la mise en œuvre du principe de participation du public, l'arrêté suivant est soumis à consultation du public du 9 avril au 1<sup>er</sup> mai 2024 inclus :

- Arrêté fixant la liste, les périodes et les modalités de destruction, des animaux classés espèces susceptibles d'occasionner des dégâts du groupe 3, pour la saison cynégétique 2024-2025, dans le département de l'Allier.

Le projet de décision est consultable sur le site internet de la Préfecture de l'Allier <http://www.allier.pref.gouv.fr>.

Toute personne intéressée peut faire part de ses observations, durant la période de consultation, directement sur la boîte fonctionnelle dédiée à cet usage ou par courrier adressé à la Direction départementale des territoires – Service environnement – 51, boulevard St Exupéry – CS 30110 – 03400 YZEURE.

**Francis PRUVOT**



**Chef du Service Environnement**